



Syndicat mixte Intercommunal de collecte
et de Traitement des Ordures Ménagères

SIRET : 256 901 133 00031
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

2023/115

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
N° 2023-029**

SEANCE DU 11 octobre 2023

Date d'envoi des Convocations : 4 octobre 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23

Nombre de membres présents pour le vote : 12

Nombre de membres représentés : 3

L'an deux mil vingt-trois, le onze octobre, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le quatre octobre, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélemy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs :

Mme BÉRAL donne pouvoir à M. GILLET ;

M. NOWAK donne pouvoir à M. MARTINEZ

Mme BLANC donne pouvoir à M. OUTREBON

Secrétaire : Mme ROTHÉA Céline

Etaient présents :

CCVG : Mme ROTHÉA, Ms GILLET, GIORGIO

COPAMO : Ms. OUTREBON, BREUZIN, SAVOIE, FROMONT, COSTE Marc,

CCPO : Ms MARTINEZ, GAT, JOASSARD, VARIGNY

Etaient excusés :

CCVG : Ms. BESSON, FRANCO

COPAMO : Mme RIBERON,

CCPO : Ms BOUKADOUR, COSTE Gérard, DESCHANEL

Était absent :

CCVG : Mme MARCILLIERE

COPAMO : M. BIOT

CCPO : /

OBJET :

INSTALLATION D'UN DELEGUE DU SITOM

Rapporteur : Monsieur MARTINEZ

Il informe les délégués de la démission en tant que membre titulaire du SITOM Sud Rhône de Monsieur Guy BOISSERIN, par courriel à Mme la Présidente de la CCVG en date du 02 août 2023,

Vu la délibération 2023-71 de La Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) en date du 26/09/2023 prenant acte de cette démission et désignant un(e) délégué(e) communautaire au SITOM en remplacement de Monsieur Guy BOISSERIN,

Vu le courriel de la CCVG relatif à ces deux informations, adressé au SITOM en date du 2 octobre 2023,

Vu la désignation par la CCVG de Madame Agnès BÉRAL en tant que membre titulaire du SITOM,

Monsieur MARTINEZ demande aux délégués d'approuver l'installation du Mme Agnès BÉRAL en remplacement de Monsieur Guy BOISSERIN démissionnaire, en tant que membre titulaire du SITOM SUD RHONE.

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MARTINEZ, en avoir débattu et délibéré
à l'unanimité des votants

APPROUVE l'installation de Mme Agnès BÉRAL en tant que membre titulaire du
SITOM SUD-RHONE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,



René MARTINEZ

La Secrétaire de séance

Céline ROTHÉA

le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :Publié le :